



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

France Télécom

Question écrite n° 29733

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur le projet de suppression de la plateforme France Télécom Orange de Saint-Avold (Moselle). La direction territoriale de France Télécom a commandé une étude sur l'activité du site Orange de Saint-Avold qui laisse peser une inquiétude parmi le personnel de l'activité centre d'appel. On parle de redéploiement, de réorganisation qui génère aujourd'hui, à l'heure où l'on parle de couverture du territoire en Très Haut Débit, des inquiétudes légitimes. Il lui demande ce qu'il entend mettre en oeuvre afin de sauver les emplois supprimés.

Texte de la réponse

Le groupe France Télécom a dû mettre en place depuis quatre ans une stratégie qui visait à lui permettre de rester un opérateur majeur au plan européen et à diminuer un endettement excessif. Pour ce faire, les gains de productivité nécessaires peuvent impacter son organisation et la répartition de ses emplois dans ses différentes entités opérationnelles. Confronté à d'importants défis comme la rapidité des évolutions technologiques et l'intensification de la concurrence, le groupe a fait le choix d'accélérer sa transformation d'opérateur intégré pour proposer, notamment à travers le très haut débit, des services de convergence dans le domaine de la communication, de la santé et des loisirs, de la vie pratique ainsi que des services aux entreprises. Cette stratégie entraîne des transformations de structure afin de renforcer les effectifs sur les secteurs prioritaires, tels que celui de la relation avec les clients. Des services sont également regroupés pour atteindre une taille suffisante afin de garantir l'efficacité de l'organisation (qui n'est pas forcément liée à une présence physique dans le cas d'un opérateur) et d'optimiser les coûts. Ces évolutions s'effectuent sans aucun licenciement mais peuvent entraîner des déplacements d'activité. En Lorraine, les réflexions engagées notamment sur l'évolution de l'organisation à Saint-Avold visent à redéployer les salariés concernés dans d'autres services du groupe en prenant en compte leur lieu de résidence. En début d'année 2009, selon les informations communiquées par France Télécom, soixante et un collaborateurs de cet établissement avaient été reclassés au sein de l'entreprise, deux avaient quitté le groupe (un départ à la retraite et un départ à la mairie de Saint-Avold), deux autres avaient des projets en dehors du groupe qui devaient se concrétiser rapidement et neuf salariés allaient débuter une formation. Le Gouvernement suit avec une particulière attention les moyens mis en oeuvre par France Télécom pour reclasser les salariés et les fonctionnaires concernés.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29733

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 2008, page 7050

Réponse publiée le : 24 mars 2009, page 2825